



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Le quatorze avril deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

## Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
 M. BRUNET André, Mme CURTIUS Anick,  
 Adjointes au Maire.

M. CARRERA Johann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,  
 M. CHMIELINSKI Jean, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie,  
 M. PANISSET Didier, M. DESCHAMPS Jean-Paul,  
 Conseillers Municipaux.

## Absents ayant donné pouvoir :

M. BOUIREK Azddine a donné pouvoir à M. CARRERA Johann  
 Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme CURTIUS Anick

## Absents non excusés :

M. LESOT Richard et M. DI-UBALDO Vittorio

Le Conseil municipal a choisi M. BRUNET André comme secrétaire de séance.

## Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 février 2022 ;
- **APPROUVE** à l'unanimité les comptes des gestions 2021 du Budget Principal, du Budget Annexe de l'Eau et du Budget Annexe Forêts, dressés par le Receveur, et **DECLARE** que ces comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve ;
- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte administratif 2021 du Budget Principal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement		
Dépenses		725 880.60 €
Recettes		889 249.33 €
<b>Résultat de fonctionnement 2021</b>	<b>Excédent</b>	<b>163 368.73 €</b>
Résultat reporté N-1	Excédent	€
<b>Total</b>	<b>Excédent</b>	<b>163 368.73 €</b>

Section d'investissement		
Dépenses		670 788.63 €
Recettes		1 046 708.75 €
<b>Résultat d'investissement 2021</b>	<b>Excédent</b>	<b>375 920.12 €</b>
Résultat reporté N-1	Déficit	-249 646.95€
<b>Total</b>	<b>Excédent</b>	<b>126 273.17 €</b>

<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>Excédent</b>	<b>289 641.90 €</b>
-------------------------------	-----------------	---------------------

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte administratif 2021 du Budget Annexe de l'Eau qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation		
Dépenses		133 344.45 €
Recettes		138 825.37 €
<b>Résultat d'exploitation 2021</b>	<b>Excédent</b>	<b>5 480.92 €</b>
Résultat reporté N-1	Excédent	1 553.81 €
<b>Total</b>	<b>Excédent</b>	<b>7 034.73 €</b>

Section d'investissement		
Dépenses		72 093.24 €
Recettes		83 003.92 €
<b>Résultat d'investissement 2021</b>	<b>Excédent</b>	<b>10 910.68 €</b>
Résultat reporté N-1	Excédent	40 318.75 €
<b>Total</b>	<b>Excédent</b>	<b>51 229.43 €</b>

<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>Excédent</b>	<b>16 391.60 €</b>
-------------------------------	-----------------	--------------------

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte administratif 2021 du Budget Annexe Forêts qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement		
Dépenses		580.92 €
Recettes		6 000.00 €
<b>Résultat de fonctionnement 2021</b>	<b>Excédent</b>	<b>5 419.08 €</b>
Résultat reporté N-1	Excédent	801.09 €
<b>Total</b>	<b>Excédent</b>	<b>6 220.17 €</b>

Section d'investissement		
Dépenses		0.00 €
Recettes		0.00 €
<b>Résultat d'investissement 2021</b>	<b>Excédent</b>	<b>0.00 €</b>
Résultat reporté N-1	Excédent	224.00 €
<b>Total</b>	<b>Excédent</b>	<b>224.00 €</b>

<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>Excédent</b>	<b>5 419.08 €</b>
-------------------------------	-----------------	-------------------

- **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 du Budget Principal qui s'établit comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2022</b>	<b>163 368.73 €</b>
- Autofinancement de la section d'investissement (art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)	€
- Report en section de fonctionnement (art 002-excédent antérieur reporté)	163 368.73 €

<b>Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2022</b>	<b>126 273.17 €</b>
- Report en section d'investissement (art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)	126 273.17 €

<b>Solde des restes à réaliser de 2021</b>	<b>21 000.00 €</b>
--	--------------------

Besoin de Financement de la section d'investissement N+1	€
--	---

et DIT que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2021 du Budget Principal est affecté au budget primitif 2021 de la façon suivante :

- **Autofinancement de la section d'investissement** ..... €  
(art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)
- **Report en section de fonctionnement**..... 163 368.73 €  
(art 002-excédent antérieur reporté)

➤ **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 du Budget Annexe de l'Eau qui s'établit comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2022</b>	<b>7 034.73 €</b>
- Autofinancement de la section d'investissement (art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)	0.00 €
- Report en section de fonctionnement (art 002-excédent antérieur reporté)	7 034.73 €

<b>Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2022</b>	<b>51 229.43 €</b>
- Report en section d'investissement (art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)	51 229.43 €

<b>Solde des restes à réaliser de 2021</b>	<b>€</b>
Besoin de Financement de la section d'investissement N+1	/

et DIT que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe de l'Eau est affecté au budget primitif de l'Eau 2022 de la façon suivante :

- **Report en section de fonctionnement**..... **7 034.73 €**  
(art 002-excédent antérieur reporté)

➤ **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 du Budget Annexe Forêts qui s'établit comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2022</b>	<b>6 220.17 €</b>
- Autofinancement de la section d'investissement (art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)	0.00 €
- Report en section de fonctionnement (art 002-excédent antérieur reporté)	6 220.17 €

<b>Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2022</b>	<b>224.17 €</b>
- Report en section d'investissement 6 444.17 € (art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)	

<b>Solde des restes à réaliser de 2021</b>	<b>0.00 €</b>
Besoin de Financement de la section d'investissement N+1	0.00 €

et DIT que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Forêts est affecté au budget primitif Forêts 2022 de la façon suivante :

- **Report en section de fonctionnement** ..... **6 220.17 €**  
(art 002-excédent antérieur reporté)

- **APPROUVE** à l'unanimité le Budget primitif du Budget Principal 2022 qui s'établit comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL 2022</b>		
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	1 007 498.73 €	844 130.00 €
Résultat antérieur reporté	€	163 368.73 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>1 007 498.73 €</b>	<b>1 007 498.73 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement (Propositions nouvelles)	924 221.90 €	818 948.73 €
Restes à réaliser de 2021	21 000.00 €	
Résultat antérieur reporté	€	126 273.17 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>945 221.90 €</b>	<b>945 221.90 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>945 221.90 €</b>	<b>945 221.90 €</b>

- **APPROUVE** à l'unanimité le Budget primitif du Budget Annexe de l'Eau 2022 qui s'établit comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2022</b>		
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Exploitation	139 874.73 €	132 840.00 €
Résultat antérieur reporté		7 034.73 €
<b>Total section d'exploitation</b>	<b>139 874.73 €</b>	<b>139 874.73 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement (Propositions nouvelles)	150 240.00 €	99 010.57 €
Restes à réaliser de 2021		
Résultat antérieur reporté		51 229.43 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>150 240.00 €</b>	<b>150 240.00 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>290 114.73 €</b>	<b>290 114.73 €</b>

- **APPROUVE** à l'unanimité le Budget primitif du Budget Annexe Forêts 2022 qui s'établit comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE DE LA FORET 2022</b>		
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	6 220.17 €	6 200.17 €
Résultat antérieur reporté		
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>6 220.17 €</b>	<b>6 220.17 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement (Propositions nouvelles)	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser de 2020		

Résultat antérieur reporté	224.00 €	224.00 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>224.00 €</b>	<b>224.00 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>6 444.17€</b>	<b>6 444.17€</b>

- **DONNE** délégation d'urgence au Maire, à l'unanimité, pour l'aide et le secours matériels et financiers à apporter à des personnes déplacées, et **AUTORISE** à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer une nouvelle convention de transmission électronique des actes d'urbanisme, entre la collectivité et Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ;
- Dans le cadre de la convention qui intervient entre la commune et ENEDIS pour la constitution des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines, **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération ;
- **CONSTATE** que la parcelle sise sur le territoire communal et cadastrée comme suit constitue un bien sans maître et vacant au titre des articles L 1123-1 et suivants du CG3P,

Références cadastrales				
Section	n°	lieux-dit	Nature	Surface (m2)
B	1094	Vers le pont	Futaie	1602
				Total

et **DECIDE** de renoncer à la mise en œuvre de ses droits ouverts aux termes de l'article 713 du Code Civil pour l'appréhension de la parcelle désignée ci-avant et de les transférer au profit de la CCSLA pour l'exercice de ses compétences ;

- **APPROUVE** à l'unanimité la cession de la parcelle B 1094 sise « Vers le Pont », considérée comme bien vacant sans maître, au profit de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy pour l'exercice de ses compétences dans le cadre de la restauration des continuités écologiques et de l'espace alluvial en amont du Pont des Bossons – Rivière de la Chaise ;
- Dans le cadre de la poursuite du projet d'amélioration de la voirie communale, **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée C2930 (emplacement réservé au PLUI n°53) sise au lieu-dit Pré Ponty, d'une surface de 44 m<sup>2</sup> au prix de 50 euros le m<sup>2</sup>, **APPROUVE** la prise en charge de la totalité des frais inhérents à cette vente, et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

La séance est close à 23 h 02.

Le Maire  
Philippe PRUD'HOMME



Le procès-verbal correspondant sera mis à la disposition du public après avoir été approuvé par le Conseil Municipal

